



DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 mai 2024

DATE DE CONVOCATION

17 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **vingt-trois mai** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE), M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Emmanuel PONTILLO), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Zineb HEMAIRIA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Guy MORELLE (pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (présent à partir de 18h35), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT (pouvoir de M. Claude VERDREAU), Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON (présent à partir de 18h35-pouvoir de M. Jérôme THEVENEAU), M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (présent à partir de 19h11-pouvoir de M. Jean-Emmanuel ROLLIN), M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Bernard SOUBEYRAND.

Étaient absents : M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Jean-Luc AUCLAIR (absent de 18h30 à 18h35), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Francine COTTIN (suppléante de M. Gilles BRACHOTTE), Mme Marie-Françoise DUPAS (pouvoir à M. Guy MORELLE), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Olivier GAUTHRON (absent de 18h30 à 18h35), M. Martial MATHIRON (absent de 18h30 à 19h10), M. Paul MURANO (pouvoir à Mme Zineb HEMAIRIA), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à M. Martial MATHIRON, absent de 18h30 à 19h10), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON), M. Claude VERDREAU (pouvoir à Mme Maïté COUBAT).

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5^{ème} Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	25
VOTANTS :	33

Délibération n°23/05/2024/09

Objet : Tarification du séjour Séniors 2024 à Mimizan (Landes)

Il est rappelé que dans le cadre de sa politique en direction des publics séniors, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) organise annuellement un séjour à l'attention des

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



séniors. Il permet aux personnes retraitées, notamment aux plus isolées socialement, de conserver un lien social nécessaire à leur épanouissement.

Pour 2024, après consultation de prestataires organisateurs de tels séjours et selon le souhait des participants, il est précisé que le séjour se déroulera à MIMIZAN, dans les Landes (40), du dimanche 22 au dimanche 29 septembre 2024.

50 participants seront accueillis et encadrés par un salarié de la CCPD et deux bénévoles retraités.

Dans le cadre du conventionnement avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV), via le programme « Séniors en vacances », le coût de participation peut être réduit de 202,00 € (deux cent deux euros) par personne justifiant de ressources modestes, dans la limite de 30 participants.

Le tarif proposé comprend la pension complète en chambre double, la taxe de séjour, le transport, les sorties, les visites et les loisirs sur place, l'assurance annulation, le coût du séjour des deux bénévoles ainsi que le coût du séjour et les charges salariales du salarié.

Le tarif, Toutes Taxes Comprises (TTC), par participant, est détaillé comme suit :

Pension complète (incluant la part de l'hébergement des accompagnateurs)	484 €
Taxe de séjour	8 €
Assurance annulation	17 €
Transport	113 €
Charges salariales	22 €
Participation sans aide ANCV	644 €
Participation avec aide ANCV (-202,00 €)	442 €
Supplément Chambre individuelle	90 €

Le coût du séjour 2024 proposé est identique à celui de 2023, 645,00 € (six cent quarante-cinq euros), sans aide de l'ANCV.

La réservation en chambre individuelle sera possible moyennant un supplément de 90,00 € (quatre-vingt-dix euros) pour la semaine.

Les personnes intéressées se préinscrivent et complètent une grille leur attribuant un nombre de points, permettant de prioriser les participants selon les critères suivants :

Personne seule	30 points
Personne n'ayant jamais participé aux voyages séniors organisés par la CCPD	20 points
Personne participant aux ateliers hebdomadaires organisés au sein du Centre Social de la Plaine Dijonnaise	10 points

Vu l'avis favorable de la 5^{ème} Commission (Emploi, Action sociale et Autonomie) réunie le 07 mai 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'organisation du séjour Séniors 2024, à MIMIZAN dans les Landes (40), du 22 au 29 septembre 2024,

- **APPROUVE** les tarifs du séjour séniors 2024, comme indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document et à prendre toutes les dispositions s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 23 mai 2024

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER